

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 15 MAI 2014

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le QUINZE MAI à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, FEVRIER, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, GABORET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, ÖZTÜRK, MORAND, BOURILLON, CHAPILLON, LETORT, RICARDOU, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, MALET, GABRIELLE, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

Mme DELAPORTE avait donné pouvoir à M. PEPIN, Mme BERTHELIER à M. RAMBAUD, Mme JEHANNET à M. DOOR, M. REBOUL à M. DEMAUMONT, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, M. FOURNIER à M. DELAVEAU.

o.o.o.o.o

Madame FEVRIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Approbation du PV de la séance du 19 février 2014	3
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	3
Marchés signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 14-96 du 18-04-14)	4
FINANCES	5
1) Indemnités de Conseil et de budget allouées au comptable public.....	5
AFFAIRES GENERALES	6
2) Délégation de service public : Election des membres de la commission d'ouverture des plis (articles L1411-5, R1411-3 à R1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	6
3) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres	6
4) Désignation des représentants au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.....	7
5) Modification de la composition d'une commission permanente de l'AME	8
6) Désignation des représentants de l'AME auprès des organismes extérieurs (articles L2121-33 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)	9
7) Modification au tableau des effectifs	10
CULTURE	14
8) Programmation des spectacles : Actualisation des tarifs de la saison "SORTIR 2014/2015" et autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions.....	14
9) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la promotion de la musique de Jazz sur le territoire de l'AME.....	14
10) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la Ville d'Amilly pour le concert Amandine Beyer & Gli Incogniti	15
11) Approbation du règlement intérieur du P'tit musée Girodet au 35 rue Dorée à l'usage des visiteurs	15
MEDIATION ET PREVENTION	15
12) Prévention et médiation - Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention relative à l'organisation des mesures de réparation	15
AFFAIRES ECONOMIQUES	16
13) Autorisation à Monsieur le Président de mener à terme l'acquisition d'un petit train touristique d'occasion (Question retirée).....	16
14) Aide économique en faveur de l'installation d'un bureau France Télévisions à Montargis....	16
15) Aide économique en faveur de la Société CEGEDIM-SRH à Amilly.....	17
16) Aide économique en faveur de la Société REVIL à Pannes (Zone Arboria 1).....	18
17) Aide économique en faveur de la Société NEYRAT à Pannes (Zone Arboria I).....	19
TRANSPORTS	19
18) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 2 au contrat de délégation de services publics pour l'exploitation du réseau des transports urbains de l'AME	19
19) Evolution contractuelle de la grille tarifaire des transports publics au 1er juillet 2014.....	20

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 06.

Approbation du PV de la séance du 19 février 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de séance du Conseil de l'AME du 19 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision n° 14-04 du 13/02/2014 :

J'ai demandé à la commune de Chalette-sur-Loing d'exercer le droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 65, rue Aristide Briand, d'une contenance de 250 m² cadastré AS 173, propriété des consorts Cabrillon, au prix principal de 120 000 € correspondant à l'estimation faite par France Domaine majorée de 10 000 € de commission mentionnée dans la DIA.

Décision n° 14-05 du 28/02/2014 :

J'ai décidé de louer à la Société VINCI PARK, 22 places au parking Dorée, sis 5, allée Gérard Bouche à Montargis à compter du 1^{er} mars 2014 pour un loyer annuel 255 € TTC la place de parking.

Décision n° 14-06 du 28/02/2014 :

J'ai désigné les personnalités appelées à siéger au jury de maîtrise d'œuvre relatif au marché de reprise de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du musée Girodet à Montargis. Outre les membres de la Commission d'appel d'offres de l'AME, il s'agit de M. Patrice ROBERT, Architecte de l'Ordre des architectes du Centre, M. Michel PONTAILLIER, Architecte et M. Emmanuel PERRIGUE, Economiste de l'OPQTECC.

Monsieur DELAVEAU quitte la séance à 18 heures 14.

Décision n° 14-07 du 03/04/2014 :

J'ai renouvelé la mise à disposition précaire des parcelles AY 424 et 427 appartenant à l'AME sur la commune de Chalette-sur-Loing à l'association « Les Croqueurs des pavés ». L'indemnité d'occupation reste fixée à 50 €/mois, payable par trimestre et d'avance. Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an tacitement reconductible 3 fois.

Décision n° 14-08 du 17/03/2014 :

J'ai décidé de procéder à l'indemnisation des personnalités appelées à siéger au jury de maîtrise d'œuvre du 20 mars 2014 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du musée Girodet à Montargis. Le montant de la dépense est estimé à 2 500 € HT pour l'ensemble des personnalités.

Décision n° 14-09 du 14/04/2014 :

J'ai décidé de fermer, pour des raisons de nécessité d'entretien, du 16 juin au 6 juillet 2014 l'aire d'accueil des gens du voyage située à Amilly et du 7 juillet au 20 juillet 2014 l'aire d'accueil des gens du voyage située à Villemandeur.

Décision n° 14-10 du 10/04/2014 :

J'ai signé une convention de partenariat avec la commune de Montargis pour mettre à disposition de l'Accueil de loisirs primaire de la Ville de Montargis, l'espace Thouvenot situé

au sein de la médiathèque de l'AME pour organiser une exposition de photographies intitulée : « Photo volée, photo partagée », du mardi 10 juin 2014 au jeudi 3 juillet 2014.

Marchés signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 14-96 du 18-04-14)

Marché n° 14-002-T du 13/02/14 :

J'ai signé le marché de travaux de reprise du parking devant le lycée en Forêt à Châlette sur Loing. L'entreprise EUROVIA Centre Loire en est l'attributaire pour un montant de 23 455 € HT.

Marché n° 14-003-T du 13/02/14 :

J'ai signé le marché de travaux de dégagements des emprises - rue des Ponts à AMILLY. L'entreprise Luc RAT SAS en est l'attributaire pour un montant de 11 988 € HT.

Marché n° 14-004-S du 06/03/14 :

J'ai signé le marché de contrôle technique - Diagnostic et amélioration de l'installation thermique de la salle de spectacle du Tivoli. L'entreprise SOCOTEC en est l'attributaire pour un montant de 4 000 € HT.

Marché n° 14-005-S du 06/03/14 :

J'ai signé le marché de contrôle technique - Aménagement des locaux du SSIAD (Services de soins Infirmiers à domicile). L'entreprise SOCOTEC en est l'attributaire pour un montant de 2 700 € HT.

Marché n° 14-006-T du 03/03/14 :

J'ai signé le marché de travaux de mise en accessibilité d'arrêts de bus sur le territoire de l'AME. L'entreprise SACER Montargis, COLAS Ile-de-France Normandie en est l'attributaire pour un montant de 39 299,50 € HT.

Marché n° 14-007-T du 03/03/14 :

J'ai signé le marché de travaux de busage d'un fossé rue des Barres à Amilly. L'entreprise SOLOGNE Entretien en est l'attributaire pour un montant de 7 791 € HT.

Marché n° 14-008-S du 06/03/14 :

J'ai signé la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux du SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile). L'entreprise A&Mo (Architecture & Maîtrise d'œuvre) en est l'attributaire pour un montant de 5 278 € HT.

Monsieur DELAVEAU siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 18 heures 16.

Marché n° 14-009-T du 12/03/14 :

J'ai signé le marché de travaux d'aménagement de la rue du Parc à Saint-Maurice-sur-Fessard. L'entreprise EUROVIA Centre Loire en est l'attributaire pour un montant de 277 405,30 € HT.

Marché n° 14-010-S du 24/03/14 :

J'ai signé le marché à bon de commande pour l'entretien des espaces verts de l'aérodrome de Montargis - Vimory. L'entreprise ONET SAS en est l'attributaire pour un seuil mini de 3 500 € HT et un seuil maxi de 15 000 € HT.

Marché n° 14-011-T du 31/03/2014 :

PVConseilAME150514

J'ai signé le marché de travaux d'aménagement d'une maison de santé et de bureaux au Centre Commercial la Chaussée à Montargis - Lot n° 01 : Menuiseries. L'entreprise SUD METALLERIE en est l'attributaire pour un montant de 159 983,60 € HT.

Marché n° 14-012-T du 31/03/2014 :

J'ai signé le marché de travaux pour la déconstruction du bâtiment n° 02 - Ancien terrain d'exercices de Mormant - RN7 - Amilly. L'entreprise DEMCOH en est l'attributaire pour un montant de 51 639 € HT.

Marché n° 14-013-T du 31/03/2014 :

J'ai signé le marché de travaux de redimensionnement du rejet eaux pluviales du rond-point "Montalibert" à Chalette sur loing. L'entreprise EUROVIA Centre Loire en est l'attributaire pour un montant de 113 106,65 € HT.

Marché n° 14-014-S du 01/04/2014 :

J'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du Musée Girodet à Montargis - Marché de reprise. Le groupement BASALT ARCHITECTURE / CAP'INGELEC en est l'attributaire pour un montant de 526 124,40 € HT.

Marché n° 14-015-S du 07/04/2014 :

J'ai signé le marché de réalisation de comptages routiers ponctuels sur le territoire de l'AME. L'entreprise MOBILIS SERVICES en est l'attributaire pour un montant de 5 280 € HT.

Marché n° 14-016-S du 07/04/2014 :

J'ai signé le marché d'étude de faisabilité de l'aménagement de l'avenue d'Antibes à AMILLY et de la rue Coquillet à Montargis (RD 2007). L'entreprise CAMBIUM en est l'attributaire pour un montant de 24 925 € HT.

FINANCES

1) Indemnités de Conseil et de budget allouées au comptable public

Monsieur DOOR : « Le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés ministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 prévoient que les comptables publics peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans des domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires, comptables et financiers. Celles-ci interviennent à titre personnel, en dehors de leurs attributions de fonctionnaires de l'Etat, à la demande des collectivités territoriales.

En contrepartie de ce travail, une indemnité de conseil et de budget leur est allouée. L'attribution de cette indemnité doit faire l'objet d'une délibération à chaque début du mandat de l'Assemblée. Son montant annuel est calculé au taux plein pour la part conseil et de 45.73 € pour la part budget. Elle est acquise pour toute la durée du mandat de l'Assemblée, mais elle peut être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée.

Il est rappelé que si la modulation retenue ne correspondait pas aux conseils demandés ou réalisés pendant l'exercice considéré, l'Assemblée pourrait modifier le taux qu'elle avait initialement retenu. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.
PVConseilAME150514

AFFAIRES GENERALES

2) Délégation de service public : Election des membres de la commission d'ouverture des plis (articles L1411-5, R1411-3 à R1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur DOOR : « Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et R.1411-3 à R.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire du 18 avril 2014 a fixé les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis comme suit :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Président jusqu'au 2 mai 2014 inclus,

La liste déposée dans les conditions fixées par la délibération précitée est la suivante :

Président de la commission : Monsieur le Président ou son représentant

Titulaires :

Benoît DIGEON

Eric PEPIN

Gérard LELIEVRE

Dominique LAURENT

Bernadette ABSOLU

Suppléants :

Guy HAGHEBAERT

Jean-Paul SCHOULEUR

Jean-Paul BILLAULT

Bernard DELAVEAU

Denise SERRANO

Je vous rappelle que le vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis dans le cadre des délégations de service public est imposé par les textes réglementaires.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à voter. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (56 voix).

La commission est donc composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Président de la commission : Monsieur le Président ou son représentant

5 titulaires : Benoît DIGEON, Eric PEPIN, Gérard LELIEVRE, Dominique LAURENT, Bernadette ABSOLU

5 suppléants : Guy HAGHEBAERT, Jean-Paul SCHOULEUR, Jean-Paul BILLAULT, Bernard DELAVEAU, Denise SERRANO

Membres à voix consultative : Monsieur le comptable de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing et le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

3) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur DOOR : « Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, le Conseil communautaire du 18 avril 2014 a fixé les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Président jusqu'au 2 mai 2014 inclus,

La liste déposée dans les conditions fixées par la délibération précitée est la suivante :

Président de la commission : Monsieur le Président ou son représentant

Titulaires : Benoît DIGEON, Franck DEMAUMONT, Dominique LAURENT, Bernard DELAVEAU, Bernadette ABSOLU

Suppléants : Guy HAGHEBAERT, Robert LETORT, Gérard LELIEVRE, Jean-Paul BILLAULT, Denise SERRANO

Je vous rappelle que le vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres est imposé par les textes règlementaires.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à voter. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (56 voix).

La Commission est donc composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Président de la commission : Monsieur le Président ou son représentant Gérard DUPATY

Titulaires : Benoît DIGEON, Franck DEMAUMONT, Dominique LAURENT, Bernard DELAVEAU, Bernadette ABSOLU.

Suppléants : Guy HAGHEBAERT, Robert LETORT, Gérard LELIEVRE, Jean-Paul BILLAULT, Denise SERRANO.

Membres à voix consultative : Monsieur le comptable de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing et le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

4) Désignation des représentants au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Monsieur DOOR : « Le 18 avril 2014, Le Conseil communautaire a décidé que les membres de la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public représenteraient le Conseil communautaire au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Ayant, ce jour, procédé à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis, je vous propose de les élire également à la CCSPL pour constituer le collège des élus.

Il convient également de désigner les représentants d'associations représentatives au niveau de l'agglomération et dont l'objet est en lien avec les missions de la Commission pour l'UFC Que Choisir du Montargois, les Corbeaux du Gâtinais, et l'Association pour l'Avenir du Gâtinais et de ses Habitants (APAGEH).

Je vous propose d'élire ainsi les représentants du Conseil de la Communauté au sein de la CCSPL (5 titulaires et 5 suppléants).

Et je vous propose de nommer les représentants d'associations. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (56 voix).

La commission est donc composée comme suit :

Eric PEPIN, Vice-Président en charge de la commission

5 titulaires : Benoît DIGEON, Eric PEPIN, Gérard LELIEVRE, Dominique LAURENT, Bernadette ABSOLU

5 suppléants : Guy HAGHEBAERT, Jean-Paul SCHOULEUR, Jean-Paul BILLAULT, Bernard DELAVEAU, Denise SERRANO

Sont désignés les représentants des associations :

. Monsieur TLOUZEAU en tant que titulaire et Monsieur CASSIER en tant que suppléant pour représenter l'association UFC que choisir du Montargois.

. Monsieur KULIGOWSKI en tant que titulaire et Madame MONGROLE en tant que suppléant pour représenter les Corbeaux du Gâtinais.

. Madame BUTOR pour représenter l'Association pour l'Avenir du Gâtinais et de ses Habitants (APAGEH).

5) Modification de la composition d'une commission permanente de l'AME

Monsieur DOOR : « Suite à la séance d'installation du Conseil communautaire du 18 avril 2014, il convient de modifier la composition de la Commission Urbanisme. A la demande de Monsieur le Maire de Cepoy, il est proposé de remplacer Madame Charline LEFEVRE par Monsieur Denis CHERON.

Je vous propose d'appliquer l'article L5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet aux conseillers municipaux des communes membres de siéger au sein des commissions permanentes de l'AME.

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote. »

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit :

Commission Urbanisme :

AMILLY :	Catherine FEVRIER, Edmond SZEWCZYK
CEPOY :	Denis CHERON
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK, Atif KHALID
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Robert LETORT
CORQUILLEROY :	Daniel GIL
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Jean-Noël GUILLAUME, Nathalie RIBEIRO GONCALVES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Guy MOREAU
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Claude DECOURT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Claude TOURATIER
VIMORY :	Félix FUJS

6) Désignation des représentants de l'AME auprès des organismes extérieurs (articles L2121-33 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur DOOR : « Je vous propose de procéder à la désignation des représentants de la Communauté auprès des organismes extérieurs suivants :

Conformément à l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales et pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote. »

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Comité des Œuvres Sociales de l'AME :

10 titulaires :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| - Charles TERRIER | - René BEGUIN |
| - Chantal CLEMENT | - Marie-Thérèse LELOUP |
| - Jean-Charles LAVIER | - France CHAPILLON |
| - François COULON | - Christophe MOINEAU |
| - Claude THIERRY | - Bernadette ABSOLU |

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Syndicat Mixte de gestion du canal d'Orléans :

4 titulaires :

- Gérard LELIEVRE
- Claude THIERRY
- Chantal CLEMENT
- France CHAPILLON

4 suppléants :

- Franck QUETIN
- Michel GAILLARD
- Eric PEPIN
- Daniel BEAUDOIN

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Association Aide aux Victimes du Loiret :

3 titulaires :

- Christian CHARPENTIER
- Françoise BEDU
- Jean-Noël GUILLAUME

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Conseil d'administration du lycée d'enseignement général et technologique en forêt :

1 titulaire : Jean-Paul BILLAULT

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Conseil d'administration du lycée d'enseignement général et technologique Durzy :

1 titulaire : Jean-Paul BILLAULT

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Conseil d'Administration Lycée professionnel du Château Blanc :

1 titulaire : Musa ÖZTÜRK

Le Conseil, à l'**UNANIMITE** (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Conseil d'Administration lycée Professionnel Jeannette Verdier :

1 titulaire : Eric GODEY

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Conseil d'Administration de l'EREA Simone Veil :

1 titulaire : Catherine FEVRIER

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Conseil d'Administration de l'association ORPADAM-CLIC :

3 titulaires :

- Franck DEMAUMONT
- Bernard FOURNIER
- Catherine FEVRIER

3 suppléants :

- Arlette PROCHASSON
- Muriel PARASKIOVA
- Viviane JEHANNET

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Conseil d'Administration de l'association Chrysalide :

1 titulaire : Jean-Noël GUILLAUME

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Conseil d'Administration de l'Association Montargoise d'Animation :

3 titulaires :

- Jean-Pierre DOOR
- François COULON
- Liliane BERTHELIER

3 suppléants :

- Bernadette ABSOLU
- Carole BUTOR
- Christophe RAMBAUD

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Conseil d'Administration du Centre Universitaire Henri-Rouard :

6 titulaires :

- Baudouin ABRAHAM
- Liliane BERTHELIER
- Jean-René COQUELIN

- Muriel PARASKIOVA

- Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
- Bernadette ABSOLU

Le Conseil, à l'UNANIMITE (56 voix), élit les représentants de l'AME auprès du

Comité Régional de l'Habitat :

1 titulaire : Dominique LAURENT

1 suppléant : Françoise BEDU

7) Modification au tableau des effectifs

Monsieur DOOR : « Compte tenu de l'accroissement d'activités dans les services Programmation des Spectacles, Equipement de Proximité, Informatique et Infrastructures, il convient de procéder à la création d'un certain nombre d'emplois, afin de procéder aux recrutements des personnels qualifiés pour assurer ces nouvelles missions.

1/C'est pourquoi je vous propose de :

- Créer 1 emploi d'adjoint technique de 2eme classe à temps complet, afin de renforcer l'effectif affecté au sein du service informatique compte tenu de l'accroissement d'activité.
- Créer 1 emploi d'attaché territorial à temps complet qui sera chargé de la gestion à temps partiel d'un équipement de proximité (PIMM'S)
- Créer 1 emploi d'Ingénieur territorial à temps complet, en charge de la distribution en eau potable.

2/ Il convient de préciser que l'AME a mis en place depuis 2001 un certain nombre de dispositifs, à savoir des contrats d'accompagnement à l'emploi, des adultes relais et contrats avenir, afin de contribuer à la politique nationale d'insertion professionnelle et à l'accès à la qualification des jeunes et adultes sans emploi.

A cet effet, un plan de formation est élaboré à chaque exercice budgétaire, destiné aux personnes sans emploi de suivre des actions de formation adaptées à leurs projets professionnels présentés lors du recrutement ou au cours de l'exécution de leur contrat de travail, afin de permettre leur insertion ou réinsertion rapide dans le monde du travail. Certains d'entre eux ont pu conclure des contrats à durée indéterminée, notamment les adultes relais.

Dans le cadre du dispositif prévu par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 et le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif aux emplois avenir », dont l'objet est de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, l'AME emploie actuellement 4 personnes. En raison de l'accroissement des activités au sein des services Programmation des spectacles et Prévention, je vous propose de créer 2 emplois avenir supplémentaires pour renforcer les effectifs, afin d'assurer la continuité du service public. »

Madame GABRIELLE souhaite savoir quelles seront les missions du technicien chargé de la distribution en eau potable.

Monsieur DOOR rappelle que la distribution en eau potable est une nouvelle compétence de l'AME. Un ingénieur sera chargé de tout le système de distribution d'eau potable sur toutes les communes, en lien avec la Lyonnaise des eaux et le service assainissement de l'AME.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

CONSEIL DU 15 MAI 2014	cat.	postes pourvus au 07/01/2013	postes créés au 15/02/2013	postes pourvus au 15/02/2013	postes créés au 01/04/2013	postes pourvus au 16/04/2013	postes créés au 01/06/2013	postes créés au 01/10/2013	postes créés au 28/11/2013	postes pourvus au 01/01/2014	postes créés au 28/11/2013	Postes créés au 20/02/2014	postes pourvus au 01/05/2014	Postes créés au 15/05/2014	Dont contractuel
Emplois fonctionnels															
DGS Commu d'Agglo. 40 à 80 000 hab		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
DGA Comm d'Agglo 40 à 150 000 hab		0	1	0	1	0	1	1	1	0	1	1	0	1	
Directeur de Cabinet		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Filière administrative															
Administrateur territorial	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Directeur Territorial	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Attaché principal	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Attachés territoriaux	A	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	11	6
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	2	2	2	2	5	5	2	5	5	2	5	
Rédacteurs	B	8	11	8	11	8	11	8	8	6	8	8	6	8	2
Adjoints admin ppaux 1ère classe	C	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Adjoints adm ppaux 2ème classe	C	1	1	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	
Adjoints administratifs 1ère cl.	C	13	17	13	17	13	17	17	17	14	17	17	14	17	1
Adjoints adm 2ème cl.	C	10	14	11	14	13	14	14	14	14	14	14	14	14	3
Filière culturelle															
Conservateur des biblio en chef	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Conservateur des biblio	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bibliothécaires	A	3	4	3	4	3	4	4	4	3	4	4	3	4	
Attachés de conservation	A	2	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	2	3	
Assistants de conserv ppal de 1ère cl	B	1	2	1	2	1	2	2	2	1	2	2	1	2	
Assistant de conserv ppal de 2è cl	0	2	2	2	2	2	4	4	4	3	4	4	3	4	
Assistants conservation	B	2	2	1	2	1	2	2	2	0	2	2	0	2	
Adjoint du patri/ppal 1ère cl.	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Adjoint du patri/ppal 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint du patrimoine de 1ère cl.	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Adjoint territ/ patri 2ème cl.	C	3	6	3	6	3	6	6	6	3	6	6	3	6	
Filière sportive															
Conseiller des APS	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Educateur APS PPAL 1ère cl, classe	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Educateur APS PPAL 2è cl,	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Educateur APS	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Filière technique															
Ingénieur en chef de classe except	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Ingénieur principal	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Ingénieurs territoriaux	A	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	3
Technicien ppal 1ère classe	B	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Technicien ppal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
Agent de maîtrise	C	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Adjoint technique ppal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	
adjoints techniques 1ère classe	C	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints techniques 2ème classe	C	3	7	3	7	3	7	7	7	3	7	7	7	8	
Adjoint technique 2ème cl 22/35	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Filière Animation															
Animateur ppal 1ère cl	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur ppal 2ème cl	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur territorial	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Adjoint d'animation ppal 1ère cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint d'animation ppal 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
adjoint d'animation 1ère cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
adjoint d'animation 2ème cl	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
filière police municipale															
Directeur de police	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chef de service de police ppal de 1ère cl	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chef de service de police ppal de 2em cl	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Chef de service de police	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Brigadier chef ppal	C	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Brigadier	C	0	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	
gardien de police	C	1	1	1	3	1	3	3	3	3	3	3	3	3	
Garde champêtre chef Principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Garde champêtre Ppal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Garde champêtre Chef	C	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	
Emplois non permanents															
CAE	NT	2	4	1	4	1	4	4	4	0	4	4	0	4	1
Contrat d'avenir	nt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adultes relais	NT	12	12	12	12	12	12	12	12	11	12	12	11	12	12
Emplois Avenir	NT	0	0	0	4	0	4	4	4	4	4	4	4	6	
Contrat d'apprentissage	NT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL		105	131	105	137	107	139	139	139	111	139	140	115	145	34

CULTURE

8) Programmation des spectacles : Actualisation des tarifs de la saison “SORTIR 2014/2015” et autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions

Madame ABSOLU : « Dans le cadre de la saison culturelle intitulée “SORTIR 2014/2015” et du “Festival Jeune & Public 2015”, il convient d’actualiser les tarifs. Le prix des billets, modifié en 2013, reste inchangé à l’exception du tarif “Scolaire” qui passe de 4 à 5 €. Ce tarif était appliqué depuis 2005. La grille tarifaire des places est donc ainsi définie :

Tarif	<i>Plein tarif</i>	<i>Tarif réduit</i>	<i>Tarif jeune & groupe</i>	<i>Tarif junior</i>	<i>Tarif partenaire</i>	<i>Tarif Exonéré</i>
<i>Spécial</i>	29 €	19 €	15 €	10 €	15 €	0 €
<i>Normal</i>	19 €	15 €	12 €	5 €	10 €	0 €
<i>Découverte</i>	10 €	5 €	5 €	5 €	5 €	0 €
<i>Scolaires</i>	10 €	5 €	5 €	-	-	0 €

Pour prendre en compte l’augmentation régulière du coût artistique des spectacles (essentiellement des dépenses de personnel) et des charges et droits (SACEM, SACD, CNV...), les formules d’abonnements (pas augmentées depuis 2005) sont ajustées comme suit :

“Tutto” 180 € (+ 20 €, payable en trois fois), “Solo” 70 € (+5 €), “Duo” 120 € (inclus 10 places au lieu de 6). L’augmentation représente environ 1 € par billet soit une hausse inférieure à 1% par an. Les formules packagées évoluent comme suit : “Cinco” 80 € (+5 €), “kdo” 49 € (inchangé).

Je vous propose d’approuver les tarifs de la prochaine saison et d’autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires et institutions les subventions nécessaires et partenariat (Conseil général du Loiret, Conseil régional du Centre, DRAC du Centre, SACEM, CNV, ONDA...) et à signer les conventions afférentes. »

Délibération votée à l’**UNANIMITE**.

9) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la promotion de la musique de Jazz sur le territoire de l’AME

Madame ABSOLU : « Le succès croissant des partenariats avec le Hot Club du Gâtinais (850 spectateurs en 2013) conforte l’engagement de l’Agglomération Montargoise dans sa politique de soutien à la diffusion de la musique de Jazz sur son territoire.

L’AME prévoit de réserver pour cette opération un budget artistique de 8 000 € maximum comprenant l’ensemble des frais artistiques, défraiements, hébergements, nourriture et transports.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe d’un partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la programmation d’un concert de Jazz et la mise à disposition de la salle du Tivoli et d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l’**UNANIMITE**.

10) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la Ville d'Amilly pour le concert Amandine Beyer & Gli Incogniti

Madame ABSOLU : « L'Agglomération Montargoise poursuit les partenariats engagés depuis 2011 avec les acteurs culturels identifiés du territoire.

La politique culturelle ambitieuse de la Ville d'Amilly dans le domaine des musiques anciennes et baroques, mérite d'être soutenue dans le cadre de la saison de programmation de l'Agglomération.

Considérant le succès croissant des concerts précédents, l'Agglomération et la ville d'Amilly ont décidé de programmer le concert « Amandine Beyer & Gli Incogniti » le 30 janvier 2015 à 20h45 à l'Espace Jean Vilar.

Je vous demande de bien vouloir approuver le partenariat avec la ville d'Amilly et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

11) Approbation du règlement intérieur du P'tit musée Girodet au 35 rue Dorée à l'usage des visiteurs

Madame ABSOLU : « Pendant la fermeture du musée Girodet en travaux, la ville de Montargis met à disposition un espace situé au 35 rue Dorée. Le « P'tit musée Girodet » permet d'accueillir des expositions-dossiers d'œuvres des collections ainsi que des ateliers de pratiques artistiques accessibles au public scolaire, familial et individuel.

Il a vocation à promouvoir les collections, mettre en place et évaluer des projets d'animations et d'ateliers de pratiques artistiques programmés à la réouverture du musée, accueillir les activités commandées autour de la restauration des peintures murales de l'église Sainte Madeleine et constituer un point relais pour la communication sur le projet architectural du musée.

Il vous est proposé d'approuver le règlement intérieur du P'tit musée Girodet fixant les modalités d'accès et de dispositions à l'usage des visiteurs. »

Monsieur DOOR se réjouit de la fréquentation du P'tit musée Girodet. 1 700 visiteurs ont été comptabilisés depuis son ouverture. La nuit des musées aura lieu samedi 17 mai 2014. A cette occasion, le P'tit musée Girodet restera ouvert jusqu'à minuit et exposera à l'extérieur.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

MEDIATION ET PREVENTION

12) Prévention et médiation - Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention relative à l'organisation des mesures de réparation

Monsieur BILLAULT : « Les mesures d'aide ou de réparation, le travail d'intérêt général, le dispositif d'accueil et d'accompagnement sont des décisions judiciaires éducatives prononcées à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.

Les mesures de réparation sont une alternative à l'exclusion temporaire ou définitive, en gardant une dimension pédagogique de la sanction afin que les jeunes s'investissent dans une action citoyenne par l'effort et la prise de conscience.

Les mesures de réparation consistent pour des jeunes, à participer à tout type d'actions et de projets dans le cadre d'opération d'utilité publique auprès d'associations ou d'institutions.

Le service Prévention/Médiation de l'AME, en lien avec le service Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), assure et coordonne les mesures de réparation. Il centralisera les demandes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, se chargera de faire le lien avec les partenaires qui auront en charge les jeunes et assurera le suivi.

C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place une convention relative à l'organisation des mesures de réparation en lien avec le service Prévention/Médiation de l'Agglomération Montargoise pour en fixer les modalités avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord de m'autoriser à signer la convention avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

AFFAIRES ECONOMIQUES

- 13) Autorisation à Monsieur le Président de mener à terme l'acquisition d'un petit train touristique d'occasion (Question retirée)

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

- 14) Aide économique en faveur de l'installation d'un bureau France Télévisions à Montargis

Monsieur HAGHEBAERT : « FRANCE TELEVISIONS a informé l'AME de son intention de créer un bureau départemental de France 3 à Montargis, dans un local en location situé 7bis rue du Four Dieu. Cette installation permettrait, depuis l'est du Loiret, d'injecter l'envoi des reportages, voire l'intervention en direct sur les antennes régionales ou nationales.

Un tel dispositif ne pourrait avoir que des conséquences positives sur le nombre et la qualité des sujets locaux traités par France TELEVISIONS, et par conséquence améliorerait la notoriété du Montargois vis-à-vis des téléspectateurs.

Afin de contribuer au financement des installations techniques, une subvention de 20.000 € a été sollicitée par un courrier du 11 mars 2014. L'A.M.E. considère qu'il convient de soutenir cette initiative mais que le Conseil général du Loiret et le Conseil régional du Centre se doivent d'apporter aussi une contribution à ce projet.

Il est proposé que l'AME intervienne par une aide économique de 5.000 € à la condition que le Conseil général du Loiret et que le Conseil régional du Centre apportent chacun un appui minimum du même montant (5.000 €). Une convention formaliserait cette aide économique.

Je vous propose d'approuver le principe d'une aide économique d'un montant de 5.000 € à la société FRANCE TELEVISIONS et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Monsieur DOOR indique que France Televisions s'implanterait finalement rue Perier, et non plus rue du Four Dieu. Deux journalistes s'installeraient, à temps plein, avant la fin de l'année. Le soutien

financier serait partagé avec le Conseil général du Loiret et le Conseil régional. Le territoire couvert par l'actualité rayonnerait jusqu'au Giennois, soit 200 000 habitants.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

15) Aide économique en faveur de la Société CEGEDIM-SRH à Amilly

Monsieur HAGHEBAERT : « Le groupe CEGEDIM est implanté à Amilly (usine du Gros Moulin) depuis 1996. Sur ce site, plusieurs filiales du groupe interviennent (PHARMASTOCK, AMIX, I SANTE, CEGEDIM INGENIERIE).

La filiale CEGEDIM-SRH a été créée en juin 2012 et est spécialisée dans le traitement des fiches de salaires pour le compte de tiers. Cette entreprise occupe 37 personnes en mars 2014.

L'entreprise développe son activité avec la signature de nouveaux contrats et pour cela, le groupe CEGEDIM a fait le choix de renforcer l'unité d'Amilly. Faute de place sur le site du « Gros Moulin », un plateau de 1 000 m² situé dans le bâtiment de NOVEO sur la zone d'activités d'Amilly a été identifié afin d'y installer l'intégralité de l'activité de CEGEDIM SRH.

Ce projet permettra la création de 50 emplois, pour atteindre un effectif de 87 personnes CDI-ETP (équivalent temps plein).

CEGEDIM SRH sollicite l'appui des collectivités pour l'accompagner dans ce projet de développement.

Une aide économique de 200.000 €, partagée entre l'AME et le Conseil général du Loiret peut être accordée en application du régime « de minimis ».

Il est proposé que le Conseil général du Loiret et l'AME interviennent conjointement par une aide économique de 100.000 € chacun, qui serait versée pour moitié en 2014 et pour solde à l'échéance du programme d'embauche, soit en 2015 très probablement. Un projet de convention tripartite a été élaboré par les services du Département.

Je vous propose d'approuver une aide économique d'un montant de 100.000 € à la société CEGEDIM SRH, répartie sur deux exercices budgétaires, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Monsieur DOOR rappelle que cette aide économique intervient à part égale avec le Conseil général du Loiret, de façon à développer de l'emploi. CEGEDIM-SRH est en pleine croissance. L'entreprise envisage de créer une cinquantaine d'emplois. L'objectif est de dépasser un effectif de 120 employés, l'année prochaine. Cette entreprise, connue, est très sérieuse et ne fait qu'augmenter l'emploi local.

Monsieur DEMAUMONT déplore qu'il s'agisse d'une entreprise appartenant à un grand groupe. Elle est soumise aux règles du « minimis » qui encadrent l'intervention des collectivités locales en matière de subvention. Il convient d'être vigilant au respect des dispositions prévues dans la convention et de veiller à ce que les contreparties de versement de cette subvention soient bien réalisées. Dans ce contexte de crise économique et de ressources financières rares pour les collectivités, les membres de la commission des affaires économiques pourraient réfléchir aux critères supplémentaires d'octroi de subventions, s'agissant des filiales de grands groupes internationaux.

Monsieur DOOR ne sait pas ce que Monsieur DEMAUMONT entend par « grand groupe ». Il s'agit d'un groupe privé national qui se diversifie dans le domaine de la pharmacie, la télémédecine et la

gestion des feuilles de paye. Cette entreprise a en charge toute la mutualité nationale des hospitaliers. CEGEDIM-SRH vient de récupérer des marchés qui étaient attribués à Belfort. De toutes les aides économiques fournies par l'AME depuis dix ans, aucune perte en ligne sur le nombre d'emploi n'a été constatée. Ces aides sont une satisfaction, dès lors qu'elles sont bien encadrées, en lien avec le Conseil général du Loiret.

Monsieur HAGHEBAERT indique que les objectifs en termes de recrutements de CEGEDIM ont toujours été dépassés.

Monsieur LAURENT rappelle qu'une aide économique avait été accordée à l'entreprise ICT. Celle-ci a recruté 25 % en plus qu'il n'était prévu. Au lieu de 130 emplois, il en existe 165.

Madame GABRIELLE aimerait avoir la garantie que les recrutements soient opérés sur le bassin de vie montargois. De même, la formation du personnel pourrait être envisagée par un partenariat local.

Monsieur DOOR répond que l'entreprise elle-même offre des formations pour ses employés, et cite l'exemple de Brico Dépôt à Villemandeur. Cette entreprise a recruté 70 personnes, envoyées par Pôle Emploi, et la formation a été dispensée localement, à la pépinière d'entreprises à Chaumont.

Monsieur HAGHEBAERT indique que des contacts ont été pris avec le lycée en forêt, notamment avec des étudiants qui disposent d'un « bac + 2 ».

Monsieur ÖZTÜRK déplore que les emplois soient en baisse à Hutchinson, à Amilly.

Monsieur DOOR estime qu'il est possible d'envisager dans le plan de reconversion, que des employés d'Hutchinson postulent à CEGEDIM.

Monsieur ÖZTÜRK confirme que des reclassements sont prévus.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Madame GABRIELLE et Monsieur REBOUL s'abstiennent).

16) Aide économique en faveur de la Société REVIL à Pannes (Zone Arboria 1)

Monsieur HAGHEBAERT : « La société REVIL, créée en 1959, réalise des travaux de gros œuvre et de maçonnerie dans le secteur du bâtiment. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 10 M €, avec un effectif de 74 collaborateurs au 31 décembre 2013.

Cette entreprise, installée de longue date dans un secteur pavillonnaire de Villemandeur a décidé de transférer son activité sur la ZA Arboria 1 dans un ensemble immobilier locatif neuf et mieux adapté à ses besoins. Ce transfert va entraîner 350 k€ environ d'investissements.

Dans le cadre de son développement à 3 ans, la société REVIL prévoit 15 créations d'emplois (à comparer à 74 salariés au 31/12/2013 et à un effectif de 54 personnes au début 2011). Il a été demandé à l'entreprise de justifier, a posteriori, si les emplois créés auront été pourvus par des collaborateurs issus du bassin de vie de Montargis.

Par courrier du 4 avril 2014, une subvention a été sollicitée simultanément auprès du Conseil général et de l'AME.

Il est proposé que le Conseil général du Loiret et l'AME interviennent conjointement par une aide économique de 15.000 € chacun. Un projet de convention tripartite a été élaboré par les services du Département.

Je vous propose d'approuver une aide économique d'un montant de 15.000 € à la société REVIL et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Monsieur DOOR explique que NEVIL et NEYRAT bénéficieront du même principe d'aide économique. Les projets de conventions ne sont pas à disposition des élus car elles sont rédigées par le Conseil général et seront transmises à l'AME ultérieurement.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

17) Aide économique en faveur de la Société NEYRAT à Pannes (Zone Arboria I)

Monsieur HAGHEBAERT : « La société NEYRAT, créée en 1986, réalise des travaux de peinture, ravalement, isolation, revêtements muraux et de sols. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 4 M €, avec un effectif de 31 collaborateurs au 31 décembre 2013.

Cette entreprise, installée de longue date dans un secteur pavillonnaire de Villemandeur a décidé de transférer son activité sur la ZA Arboria 1 dans un ensemble immobilier locatif neuf et mieux adapté à ses besoins. Ce transfert va entraîner 150 k€ environ d'investissements.

Dans le cadre de son développement à 3 ans, la société NEYRAT prévoit 5 créations d'emplois (à comparer à 31 salariés au 31/12/2013 et à un effectif de 24 personnes au début 2011). Il a été demandé à l'entreprise de justifier, a posteriori, si les emplois créés auront été pourvus par des collaborateurs issus du bassin de vie de Montargis.

Par courrier du 4 avril 2014, une subvention a été sollicitée simultanément auprès du Conseil général du Loiret et de l'AME.

Il est proposé que le Conseil général du Loiret et l'AME interviennent conjointement par une aide économique de 10.000 € chacun. Un projet de convention tripartite a été élaboré par les services du Département.

Je vous propose d'approuver une aide économique d'un montant de 10.000 € à la société NEYRAT et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

TRANSPORTS

18) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 2 au contrat de délégation de services publics pour l'exploitation du réseau des transports urbains de l'AME

Monsieur SCHOULEUR : « L'avenant n° 2 au contrat de délégation de services publics 2013-2018 entre KEOLIS Montargis et l'AME qui vous est proposé a pour objet :

a) Des modifications de services liées à des adaptations du réseau à l'initiative du délégataire, prises en charge par la Société KEOLIS et n'entraînant pas d'augmentation de la contribution financière forfaitaire. Il s'agit de modifications apportées à la ligne 2 « Cepoy/Lancy – Antibes/St Firmin » pour améliorer la desserte de la zone commerciale d'Antibes et la création d'un doublage scolaire au départ du lycée en Forêt les mercredis midis en période scolaire uniquement.

b) La prise en compte de la non répercussion de la hausse de la TVA de 7 % à 10 % sur les usagers au 1^{er} semestre 2014. Cette hausse de la TVA sur le premier semestre 2014 est compensée par le versement d'une contribution financière forfaitaire complémentaire versée par l'AME à Keolis Montargis, calculée sur la base des recettes commerciales contractuelles. De plus dans cet avenant, un rendez-vous contractuel avait été fixé en mai 2014 pour étudier les hausses tarifaires à partir du 1^{er} juillet 2014 permettant de répercuter la hausse de TVA par les voyageurs à partir du second semestre 2014.

La contribution financière forfaitaire complémentaire pour la période courant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014 versée par l'AME à KEOLIS Montargis s'élève à 12 568 € valeur 2014 non actualisable.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au contrat de DSP pour l'exploitation du réseau des transports urbains de l'AME. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

19) Evolution contractuelle de la grille tarifaire des transports publics au 1er juillet 2014

Monsieur SCHOULEUR : « La grille tarifaire des transports urbains au 1^{er} juillet 2014 qui vous est proposée est conforme à la convention de délégation de services publics transports urbains pour 2003-2018 AME / KEOLIS ratifiée par notre Conseil le 3 décembre 2012. Elle prend ainsi en compte l'actualisation contractuelle, mais aussi la hausse de la TVA de 7 % à 10 % applicable depuis le 1^{er} janvier 2014.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver les tarifications suivantes applicables à compter du 1^{er} juillet prochain :

Titres de transport	Prix TTC au 01/01/2014	Prix TTC au 01/07/2014
Titres oblitérables		
Ticket unité	1,10 €	1,15 €
Carnet de 10 voyages plein tarif	9,60 €	10,35 €
Carnet de 10 voyages tarif réduit	7,60 €	8,20 €
Billet de groupe (min de tarification : 10 voyages)	0,60 €	0,64 €
Titres à vue – abonnements		
Abonnement mois -26 ans	18,00 €	18,50 €
Abonnement année -26 ans	160,00 €	165,00 €
Abonnement année collégien ou lycéen – restrictif domicile – école (TAM-TAM annuel)	100,00 €	102,50 €
Abonnement carte scolaire YAKA Eté	22,00 €	22,00 €
Abonnement mois 26-65 ans (ACTIVA mensuel)	26,00 €	27,00 €
Abonnement année 26-65 ans (ACTIVA annuel)	260,00 €	270,00 €
Abonnement mois +65 ans (SERINITY mensuel)	20,00 €	21,00 €
Abonnement mois +65 ans (SERINITY annuel)	200,00 €	210,00 €
Titres à vue – titres sociaux		
Abonnement TONUS mensuel (demandeurs d'emploi)	3,00 €	3,00 €
Abonnement SERENYS annuel (+ 65 ans sous condition de ressources, ou handicapé + 80 %)	32,00 €	32,00 €

Monsieur PEPIN prévient que les élus chalettois voteront contre, comme ils le font chaque année pour cette question. En effet, les élus de Châlette-sur-Loing demandent chaque année la gratuité des PVConseilAME150514

transports, notamment en faveur des jeunes, les personnes privées d'emploi, et des scolaires. Par ailleurs, tenant compte du renouvellement de ce Conseil communautaire, les élus chalettois sollicitent un débat très large sur la question des transports urbains sur l'agglomération. Ces idées ne sont pas limitatives, mais il s'agirait de revoir le plan de transport, des dessertes, leur pertinence et leur fréquence, créer également de nouvelles relations transversales de la tarification, réfléchir à la construction rapide de la halte routière au niveau des lycées Durzy et Château Blanc.

Monsieur DOOR rappelle qu'une délégation de service public (DSP), voté à la majorité par l'Assemblée, est en cours. L'AME est obligée de respecter les dispositions de ce contrat. Cela n'empêche pas que les travaux de la commission Transports induisent parfois la rédaction d'avenants, ou la négociation de certains sujets. La commission est créée pour permettre un débat entre élus. Il faudra attendre la négociation du prochain contrat de DSP. Dans le cas présent, les tarifs progressent à cause de l'augmentation de la TVA. Ce n'est pas le fait de l'AME, mais celui du gouvernement, que les élus chalettois ont soutenu.

Monsieur PEPIN estime que la DSP n'est pas gravée dans le marbre, elle doit être évolutive. Elle doit prendre en compte les positions des Conseillers communautaires, tenir compte de la réalité, des aménagements qui sont faits régulièrement sur l'agglomération, tenir compte des besoins des habitants utilisateurs des transports urbains. La commission Transports fait bien de s'emparer de ces questions, de réfléchir, d'émettre un avis et de proposer des pistes à voter en séance.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (votes contre : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Monsieur REBOUL, PEPIN avec pouvoir de Madame DELAPORTE, CLEMENT, RAMBAUD avec pouvoir de Madame BERTHELIER, HEUGUES, ÖZTÜRK).

o.o.o.o.o

Monsieur LAVIER signale que le comité syndical d'installation du SMIRTOM aura lieu jeudi 22 mai 2014 à 18 heures, et non pas vendredi 16 mai, comme prévu initialement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur DOOR, Président, lève la séance à 18 heures 53.

**Le Secrétaire
de séance**

**Le Président
de l'Agglomération Montargoise Et
rives du loing**

Catherine FEVRIER

Jean-Pierre DOOR